



Prime suite à une démission

Par **Bibounette 23_old**, le **30/07/2007** à **17:10**

Bonjour,

Je travaille depuis plus d'un an dans la société, nous travaillons en fiscal Octobre septembre.

J'ai démissionné et je dois quitter l'entreprise en août. J'ai rempli mes objectifs annuels de CA et normalement, il est écrit dans mon contrat de travail que je touche une prime sur objectifs de x% de mon salaire annuel.

Lors de mon RDV avec le DRH aujourd'hui, il m'a dit que je n'aurai rien du tout car il y a une note (en anglais) disant que les primes ne sont versées qu'aux employés encore présents à la date du paiement de cette prime, soit fin décembre.

Pouvez vous me dire si mon entreprise est dans son droit où si je peux essayer de récupérer cette prime car j'ai bossé 10 mois sur 12 pour cette entreprise et réalisé mes objectifs?

D'avance merci

Par **noctus_old**, le **06/08/2007** à **22:21**

Bonjour,

je suis exactement dans le même cas que vous. Avez-vous trouver une réponse satisfaisante ?